

Nombre de membres**en exercice:** 19**Présents :** 17**Votants:** 19**Séance du 07 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Ghislain PERDRIEUX

Représentés: Joël BOUTIBOU par André CATALA, Muriel MAHOUX par Ghislain PERDRIEUX

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Florence PRADELLES

Objet: Demande DETR 2024 - Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente - DE 2024 001

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de rénovation, d'extension et de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Ce projet de rénovation propose la construction d'une casquette et d'un SAS thermique sur la façade sud. La modénature des percements est retravaillée pour proposer une composition de façade plus harmonieuse et offrir une meilleure qualité d'usage à cette salle polyvalente.

Notamment sur la façade sud, deux larges percements sur la salle commune prennent place et accueillent deux baies vitrées en accordéons. Sur la même façade, le SAS thermique créé est un volume vitré, bardé d'un brise-soleil à claire-voie. De plus, ce même principe de claire-voie est rappelé aux extrémités de la casquette qui est installée.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 378 778,51€ HT soit 454 534,21€ TTC.

Détail des dépenses HT	
Montant estimatif marché de travaux	328 281,80€
Honoraires maîtrise d'oeuvre	39 352,50€
Honoraires OPC	3 844,21€
Honoraires CSPS	1 950,00€

Diagnostic Amiante - Plomb	450,00€
Honoraires Bureau de contrôle technique de construction	4 900,00€
Total HT	378 778,51€

Plan de financement :

- État - DETR : 151 511,40€ soit 40%
- Département : 56 816,78€ soit 15%
- CCTA - Fonds de concours : 80 000,00€ soit 21,12%
- Autofinancement HT : 90 450,33€ soit 23,88%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité de la salle polyvalente au titre de la DETR 2024,
- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande Fonds de Développement Territorial FDT - Département du Tarn - Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente - DE 2024 002

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de rénovation, d'extension et de mise en accessibilité de la salle polyvalente. Cette salle accueille différentes activités culturelles et sportives par le biais des associations communales. Mais sont aussi accueillies des associations extérieures qui proposent des séances de yoga, handfit ou ping-pong.

Ce projet de rénovation propose la construction d'une casquette et d'un SAS thermique sur la façade sud. La modénature des percements est retravaillée pour proposer une composition de façade plus harmonieuse et offrir une meilleure qualité d'usage à cette salle polyvalente.

Notamment sur la façade sud, deux larges percements sur la salle commune prennent place et accueillent deux baies vitrées en accordéons. Sur la même façade, le SAS thermique créé est un volume vitré, bardé d'un brise-soleil à claire-voie. De plus, ce même principe de claire-voie est rappelé aux extrémités de la casquette qui est installée.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 378 778,51€ HT soit 454 534,21€ TTC.

Détail des dépenses HT	
Montant estimatif marché de travaux	328 281,80€
Honoraires maîtrise d'oeuvre	39 352,50€
Honoraires OPC	3 844,21€
Honoraires CSPS	1 950,00€
Diagnostic Amiante - Plomb	450,00€
Honoraires Bureau de contrôle technique de construction	4 900,00€
Total HT	378 778,51€

Plan de financement :

- État - DETR : 151 511,40€ soit 40%
- Département : 56 816,78€ soit 15%
- CCTA - Fonds de concours : 80 000,00€ soit 21,12%
- Autofinancement HT : 90 450,33€ soit 23,88%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité de la salle polyvalente au titre du FDT - Fonds de Développement Territorial,
- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande Fonds de Concours - Communauté de Communes TARN-AGOUT - Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente - DE 2024 003

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de rénovation, d'extension et de mise en accessibilité de la salle polyvalente. Cette salle accueille différentes activités culturelles et sportives par le biais des associations communales. Mais sont aussi accueillies des associations extérieures qui proposent des séances de yoga, handfit ou ping-pong.

Ce projet de rénovation propose la construction d'une casquette et d'un SAS thermique sur la façade sud. La modénature des percements est retravaillée pour proposer une composition de façade plus harmonieuse et offrir une meilleure qualité d'usage à cette salle polyvalente.

Notamment sur la façade sud, deux larges percements sur la salle commune prennent place et accueillent deux baies vitrées en accordéons. Sur la même façade, le SAS thermique créé est un volume vitré, bardé d'un brise-soleil à claire-voie. De plus, ce même principe de claire-voie est rappelé aux extrémités de la casquette qui est installée.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 378 778,51€ HT soit 454 534,21€ TTC.

Détail des dépenses HT	
Montant estimatif marché de travaux	328 281,80€
Honoraires maîtrise d'oeuvre	39 352,50€
Honoraires OPC	3 844,21€
Honoraires CSPS	1 950,00€
Diagnostic Amiante - Plomb	450,00€
Honoraires Bureau de contrôle technique de construction	4 900,00€
Total HT	378 778,51€

Plan de financement :

- État - DETR : 151 511,40€ soit 40%
- Département : 56 816,78€ soit 15%
- CCTA - Fonds de concours : 80 000,00€ soit 21,12%
- Autofinancement HT : 90 450,33€ soit 23,88%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité de la salle polyvalente au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,
- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande DETR 2024 - Programme Padel/Boulodromes - DE 2024_004

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier pour l'installation d'un padel/boulodromes qui se situerait sur l'ancien terrain de tennis jouxtant au complexe Michel Agasse.

Ce projet propose la pose d'une piste de padel sur l'ancien terrain de tennis et la création de deux boulodromes. Un aménagement sera fait avec des bancs afin de proposer un moment de convivialité. Deux containers pour du stockage seront posés à proximité. Il sera aussi possible de réserver en ligne les cours de padel via une application mise à disposition.

En créant ce padel/boulodrome, la commune agrandira le complexe Michel Agasse en proposant diverses activités : rugby, foot, pétanque et padel et améliorera les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 93 669,22€ HT soit 112 033,86€ TTC.

Plan de financement :

- État - DETR : 28 100,77€ soit 30%
- Département : 32 784,23€ soit 35%
- CCTA - Fonds de concours : 14 050,38€ soit 15%
- Autofinancement HT : 18 733,84€ soit 20%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la création d'un padel/boulodromes au titre de la DETR 2024,
- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande de Fonds de Développement Territorial FDT - Département du Tarn - Programme Padel/Boulodromes - DE 2024 005

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier pour l'installation d'un padel/boulodromes qui se situerait sur l'ancien terrain de tennis jouxtant au complexe Michel Agasse.

Ce projet propose la pose d'une piste de padel sur l'ancien terrain de tennis et la création de deux boulodromes. Un aménagement sera fait avec des bancs afin de proposer un moment de convivialité. Deux containers pour du stockage seront posés à proximité. Il sera aussi possible de réserver en ligne les cours de padel via une application mise à disposition.

En créant ce padel/boulodrome, la commune agrandira le complexe Michel Agasse en proposant diverses activités : rugby, foot, pétanque et padel et améliorera les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 93 669,22€ HT soit 112 033,86€ TTC.

Plan de financement :

- État - DETR : 28 100,77€ soit 30%
- Département : 32 784,23€ soit 35%
- CCTA - Fonds de concours : 14 050,38€ soit 15%
- Autofinancement HT : 18 733,84€ soit 20%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la création d'un padel/boulodromes au titre du FDT - Fonds de Développement Territorial,
- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande Fonds de Concours - Communauté de Communes TARN-AGOUT - Programme Padel/Boulodromes - DE 2024 006

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier pour l'installation d'un padel/boulodromes qui se situerait sur l'ancien terrain de tennis jouxtant au complexe Michel Agasse.

Ce projet propose la pose d'une piste de padel sur l'ancien terrain de tennis et la création de deux boulodromes. Un aménagement sera fait avec des bancs afin de proposer un moment de convivialité. Deux containers pour du stockage seront posés à proximité. Il sera aussi possible de réserver en ligne les cours de padel via une application mise à disposition.

En créant ce padel/boulodrome, la commune agrandira le complexe Michel Agasse en proposant diverses activités : rugby, foot, pétanque et padel et améliorera les conditions de sécurité en rapport avec l'évolution des besoins, dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur.

Le coût total hors taxe de cette opération est de 93 669,22€ HT soit 112 033,86€ TTC.

Plan de financement :

- État - DETR : 28 100,77€ soit 30%
- Département : 32 784,23€ soit 35%
- CCTA - Fonds de concours : 14 050,38€ soit 15%
- Autofinancement HT : 18 733,84€ soit 20%

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier pour la création d'un padel/boulodromes au titre des Fonds de Concours - Communauté de Communes TARN-AGOUT,
- **accepte** le plan de financement proposé pour cette opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Délibération pour autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement - DE 2024 007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le budget primitif 2024 dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du Budget Primitif 2022

Chapitre-libellé du BP 2024	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote
20-frais d'étude et d'insertion	137 098,83€	34 274,71€
21-immobilisations corporelles	450 407,41€	112 601,85€
23-immobilisations en cours	1 164 388,37€	291 097,09€

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande occupation salle des fêtes par l'association "Une Autre Femme" pour le week-end du 9 et 10 mars 2024 - DE 2024 008

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande de location de la salle des fêtes par l'association "Une Autre Femme" pour le week-end du 9 et 10 mars 2024. Cette association de LAVAUUR souhaite organiser une soirée "Sois belle et sois toi" en vue de la préparation active de la journée des droits des femmes 2024.

Monsieur le Maire propose de prêter la salle des fêtes à titre gracieux mais dans les conditions de location habituelle : état des lieux d'entrée, état des lieux de sortie, rangement et ménage de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de louer la salle des fêtes gracieusement à l'association "Une Autre Femme" le week-end du 9 et 10 mars prochain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour cette mise à disposition aux conditions habituelles (état des lieux, rangement et ménage).

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande occupation du gymnase par le centre psychothérapique P. Pinel de Lavaur pour le 4 avril 2024 - DE 2024 009

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande de Mme MAURY, infirmière au centre psychothérapique P. Pinel de LAVAUUR. Cette personne souhaiterait utiliser le gymnase le jeudi 4 avril 2024 de 8h30 à 17h dans le cadre des journées sport en tête. Il serait proposé un tournoi de peteca, indiaca. Ce sont des rencontres sportives inter-hospitalières de la région et qui a pour objectif de promouvoir les activités physiques, corporelles, la démystification de la maladie, la revalorisation et la notion de plaisir.

Monsieur le Maire propose une occupation gratuite pour la journée du 4 avril prochain.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'occupation du gymnase à titre gracieux par le centre psychothérapique P. Pinel de LAVAUUR pour la journée du 4 avril 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande occupation salle des fêtes par "Génération Mouvement" - Fédération du Tarn pour le 6 juin 2024 - DE 2024 010

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une demande de location de la salle des fêtes par l'association "Génération Mouvement" - Fédération du Tarn pour la journée du 6 juin 2024. Cette association souhaite organiser une journée de l'Amitié (jeux de sociétés). Le repas de midi sera pris chez un prestataire extérieur.

Monsieur le Maire propose de prêter la salle des fêtes à titre gracieux mais dans les conditions de location habituelle : état des lieux d'entrée, état des lieux de sortie, rangement et ménage de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de louer la salle des fêtes gracieusement à l'association "Génération Mouvement" Fédération du Tarn pour la journée du 6 juin prochain,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour cette mise à disposition aux conditions habituelles (état des lieux, rangement et ménage).

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Autorisation signature convention Média Tarn - DE 2024 011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 1991 le département du Tarn, le ministère de l'Education Nationale et l'association Média Tarn ont signé une convention dont le but est de favoriser le plan Ciné-Tarn.

Dans le cadre de cette convention tripartite, les communes ont la possibilité de signer une convention avec l'association Média Tarn engageant la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération "École et Cinéma" engagés par Média-Tarn, opération mise en oeuvre au profit de l'école de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et précise que la contribution financière annuelle est fixée à 1,50€ par élève pour l'opération École et Cinéma et 1€ pour l'opération Maternelle au cinéma. La commune inscrit 96 élèves à l'opération École et Cinéma et 56 élèves à l'opération Maternelle au cinéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Renouvellement convention de prestation de service relais fourrière chiens et chats - DE 2024 012

Vu l'article L 2212-1 et L 2212-2 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 211-21 et L 211-22 du Code Rural,

Considérant que dans le cadre des pouvoirs de police du Maire celui-ci est habilité à double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux,

Considérant que le Code Rural précise que « *les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière* » et que "ces animaux sont conduits dans un « lieu de dépôt » qu'il aura désigné préalablement",

Considérant que la commune ne dispose pas de fourrière municipale,

Monsieur le Maire donne lecture des conventions proposées par l'association "Les Temps Orageux" située 5 place André Bru à GRAULHET (Tarn), représentée par son président M. Bussé, pour la capture des chiens et des chats, dont les tarifs se décomposent ainsi :

- capture de chien : (majoration de 50 % les week-end et jours fériés)
84€/chien
- capture de chat (majoration de 50 % les week-end et jours fériés) :
domestique transporté à la SPA : 45€
sauvage mâle stérilisé (relâché sur son lieu de capture) : 62,29€
sauvage femelle stérilisée (relâché sur son lieu de capture) : 85,02€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association "Les Temps Orageux" pour l'année 2024 aux conditions ci-après :

- capture de chien : (majoration de 50 % les week-end et jours fériés)
84 €/chien
- capture de chat (majoration de 50 % les week-end et jours fériés) :
domestique transporté à la SPA : 45€
sauvage mâle stérilisé (relâché sur son lieu de capture) : 62,29€
sauvage femelle stérilisée (relâché sur son lieu de capture) : 85,02€

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande Amendes de police pour l'aménagement de la Marquette RD15 - DE 2024 013

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le programme d'aménagement de la route départementale 15 au niveau de la Marquette. Un rétrécissement de la chaussée sera mis en place et obligera les automobilistes à laisser la priorité de passage. Cet aménagement a pour but de sécuriser les abords de cette départementale et de limiter la vitesse.

Une consultation a été faite fin décembre auprès de quatre entreprises de travaux publics. Après analyse, il est retenu l'entreprise SNR de LABASTIDE SAINT-GEORGES pour un montant de 11 440,50€ HT soit 13 728,60€ TTC.

Pour ce projet, Monsieur le Maire propose de demander au Département du Tarn une aide au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'entreprise SNR de LABASTIDE SAINT-GEORGES pour le programme d'aménagement de la RD 15 au niveau de la Marquette. Le devis retenu est d'un montant de 11 440,50€ HT soit 13 728,60€ TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société SNR de LABASTIDE SAINT-GEORGES,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide au titre des amendes de police pour cet aménagement.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ